

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit Février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 12 Février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, Maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents: M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, M. PINEAU, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. HUMEAU, Mme BAUDONNIERE, M. ALIANE, Mme BREVET, Mme CHARRIER, Mme CRAMOIS, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme ROY, Mme HUBLAIN, M. PERCHER, Mme ROUAULT-BERNIER, Mme ILLAN, M. MATIGNON, M. DALLOZ

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. BREVET, Mme CADU, Mme FONTAINE, Mme FOURNIER

Etaient absent(e)s excusé(e)s : M. ALGOET

Nom du Mandant :

M. BREVET Arnaud, conseiller municipal
Mme CADU Pascale, conseillère municipale
Mme FONTAINE Ursula, conseillère municipale
Mme FOURNIER Pierrette, conseillère municipale

Nom du Mandataire :

Mme. BREVET Emilie, conseillère municipale
M. FRAPPREAU Daniel, adjoint
M. PERCHER José, conseiller municipal
Mme BAUDONNIERE Dominique, conseillère déléguée

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

Mme BREVET Emilie, ayant été désignée secrétaire de séance, a accepté de remplir cette fonction.

Le Procès-Verbal de la séance du 14 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

I- Développement Economique-Intercommunalité

Rapporteur : Médéric THOMAS

II- Finances

Rapporteur : Daniel FRAPPREAU

1) Demandes de subventions au titre de la DETR, DSIL 2021, Région et CAF

Vu la circulaire relative à la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) en date du 22 décembre 2020,

Vu la circulaire relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en date du 22 décembre 2020,

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre d'une demande de DETR, de DSIL, Région et CAF concernant 5 projets :

- **Réfection des sanitaires de la périscolaire de l'école Camille Claudel de VIHIER**

Nature des dépenses:	Montant HT (€)
	41 800,00 €
Total HT de l'opération	41 800,00 €

Recettes	Montant HT (€)	% du coût total HT	Précisions
Cofinancements sollicités	18 810,00 €	45%	CAF
Cofinancements sollicités	14 630,00 €	35%	DETR
Autofinancement du maître d'ouvrage	8 360,00 €	20%	
Total HT	41 800,00 €	100%	

- **Transformation de l'ancienne école de TIGNE en périscolaire**

Nature des dépenses:	Montant HT (€)
	224 000,00 €
Total HT de l'opération	224 000,00 €

Recettes	Montant HT (€)	% du coût total HT	Précisions
Cofinancements sollicités	78 400,00 €	35%	DETR
Cofinancements sollicités	100 800,00 €	45%	DSIL
Autofinancement du maître d'ouvrage	44 800,00 €	20%	
Total HT	224 000,00 €	100%	

- **Création d'un terrain multisports à TIGNE (DETR et Région)**

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Nature des dépenses:	Montant HT (€)
1- Fourniture et pose des 2 terrains	53 132,00 €
2- Enrobé pour les 2 terrains	37 125,83 €
Total HT de l'opération	90 257,83 €

Recettes	Montant HT (€)	% du coût total HT	Précisions
Cofinancements sollicités	31 590,24 €	35%	DETR
Cofinancements sollicités	18 051,57 €	20%	Région
Autofinancement du maître d'ouvrage	40 616,02 €	45%	
Total HT	90 257,83 €	100%	

- **Remplacement des menuiseries du château Maupassant VIHERS (DSIL et Région)**

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Remplacement des ouvertures pour le château de Maupassant

Nature des dépenses:	Montant HT (€)
1- Reprise des menuiseries	53 041,99 €
2- Remplacement des ouvertures	29 762,45 €
Total HT de l'opération	82 804,44 €

Recettes	Montant HT (€)	% du coût total HT	Précisions
Cofinancements sollicités	16 560,89 €	20%	DSIL
Cofinancements sollicités	16 560,89 €	20%	Région
Autofinancement du maître d'ouvrage	49 682,66 €	60%	
Total HT	82 804,44 €	100%	

- **Création de terrains de Tennis à Vihiers**

Dépense estimative de 150 000€ HT. Subvention possible de la Région à hauteur de 80% maximum

Remarques et questions : Frédéric MATIGNON demande pourquoi il y a de telles différences entre la note de synthèse et les documents présentés au Conseil municipal notamment au niveau de l'estimation du projet concernant l'ancienne école de Tigné ? Car il s'agit justement d'un estimatif. Vu les délais un peu courts, les projets ont un peu bougés. Le Conseil se prononce ici sur le principe de la demande de subvention et non sur le projet en lui-même.

- Antoine BEAUSSANT indique que pour le terrain multisport, il était envisagé d'en faire un également à Nueil sur Layon ? Cela est donc ajouté après accord du Conseil municipal
 - Isabelle CHARRIER demande si pour le terrain multisports il y aura une participation de l'AdC ? Non.
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces demandes de subventions.

III-Voirie

Rapporteur : Didier BODIN

IV-Bâtiments

Rapporteur : François PINEAU

V- Aménagement de l'espace-Urbanisme

Rapporteur : Patrick TAVENEAU

2) LES CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT – Affaire FOUBERT – Actualisation d'une DCM

Vu l'avis des Domaines en date du 03 février 2021,

En 2015, la commune des Cerqueux-Sous-Passavant a procédé à l'intégration d'un bien cadastré suite à une procédure de bien vacant sans maître. Cette procédure a permis par la suite la démolition du bien en question, en état de ruine avancée, afin d'aménager l'impasse des Touches et d'en faciliter la circulation.

En parallèle, les riverains ont fait part de leur souhait de procéder à un échange de parcelles pour régulariser une situation cadastrale complexe. Les actes n'ayant pas été passés, il y a lieu de procéder à une nouvelle délibération au nom de LYS-HAUT-LAYON pour permettre au notaire de rédiger l'échange.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cet échange de parcelles.

3) Rétrocession des voiries – Opération Le Clos du Lys (Vihiers)

La SSCV LE LYS vient de déposer un permis de construire groupé pour la construction de 22 logements « clé en main » et un îlot de 3 logements HLM à Vihiers.

La commune a été associée à l'élaboration du projet par la validation des esquisses d'implantation successives, notamment sur les voiries et les espaces communs (parkings, espaces verts...)

Le porteur de projet propose la rétrocession des espaces communs à l'issue des travaux, autrement dit :

- la voirie (voies d'accès, placettes, parkings) pour environ 2184 m²
- les espaces verts (haies, bassins de rétention) pour environ 1255 m²
- l'ouvrage du pont du Chemin du Verger (19 m²)

Remarques et questions : Isabelle CHARRIER demande ce que signifie la rétrocession de la voirie ? Il s'agit d'un transfert des espaces cités ci-dessus. La commune récupère l'entretien de ces espaces

- Marina MARTIN demande si l'éclairage public est bien compris dans la rétrocession ? Oui
- Marie-Françoise JUHEL demande quand ce projet va-t-il aboutir ? On lui répond dans environ une année
- Yolande HUBLAIN demande s'il est prévu une réserve de terrain pour un éventuel agrandissement de la caserne des pompiers (vu que ce projet le touche) ? Oui cela est bien prévu

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette rétrocession.

4) Acquisition PICO (Tigné)

Le Plan Local d'Urbanisme de Tigné prévoyait un emplacement réservé pour l'élargissement du carrefour entre la Rue d'Anjou et la rue de la Croix Gaschet. La propriétaire du bien, qui vient de procéder à la rénovation de sa propriété, avait pris en compte cet emplacement réservé, qui a également été intégré au projet de traverse de bourg.

Il y a donc lieu de formaliser l'acquisition de cette emprise de 36 m². Mme PICO, propriétaire, a exprimé son accord pour un prix de 575 € (qui prend en compte un prix au m² de 5 €, pondéré d'une participation aux frais nécessaires à la reconstruction du mur de clôture).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette acquisition.

VI-Agriculture-Environnement

Rapporteur : Raphaël BRUNET

VII-Assainissement-Déchets ménagers-Réseaux

Rapporteur : Christine DECAËNS

VIII-Affaires sociales – Santé

Rapporteur : Antoine BEAUSSANT

Remarques et questions : Antoine BEAUSSANT informe le Conseil de la constitution de 3 groupes de travail au niveau de la commission des affaires sociales :

- Un sur le projet de foyer autonomie, objectif d'avancer sur ce dossier avant l'été, en lien avec les bailleurs sociaux.
- Groupe de travail sur la réflexion et organisation du soutien alimentaire sur la commune par la création d'une épicerie solidaire

- Enfin un groupe sur la thématique de « comment mieux accompagner les personnes seules », en lien avec le CSC. La crise sanitaire a été l'occasion de mettre en avant ce besoin qui est permanent.

IX-Affaires scolaires-Enfance-Jeunesse

Rapporteurs : Anita REULLIER et Dominique BAUDONNIERE

X-Sports

Rapporteur : Fabrice MAILLET

XI-Culture/Tourisme

Rapporteur : Christiane GASTE

XII-Communication/Événementiel

Rapporteur : Albane BREHERET

XIII-Administration générale

Rapporteur : Marie-Françoise JUHEL

5) Actualisation des tarifs de location des salles communales aux associations et de la mise à disposition du matériel

Depuis le 1^{er} janvier 2021, est entrée en vigueur la nouvelle charte de la vie associative.

Cette charte a des conséquences sur l'utilisation des salles par les associations, notamment au niveau du tarif de location. Ainsi, pour une utilisation ponctuelle, deux options se présentent à l'association demandeuse d'une salle :

- Un tarif réduit pour les associations du territoire : dans le cas où le ménage reste à la charge de la commune, OU
- une mise à disposition gracieuse : uniquement si l'association s'engage à nettoyer parfaitement la salle après utilisation.

Remarques et questions : Isabelle CHARRIER demande si les associations auront ce choix à faire ? Oui mais uniquement pour des utilisations ponctuelles

- Frédéric MATIGNON demande si cela permet aux associations d'organiser des événements ou animations ? oui sauf dans le contexte sanitaire actuel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place des nouveaux tarifs (tarif réduit qui correspond au coût du ménage) à savoir :

Commune déléguée	Salle utilisée	Temps de ménage	Base tarif
Vihiers	Petite salle des Loisirs seule	1h30	30 €
	Petite + grde salles Loisirs sans cuisine	5h	100 €
	Petite + grde salles Loisirs avec cuisine	9h	180 €
	Château de Maupassant	1h15	25 €
	Salle du Tir	1h30	30 €
	Le Cinéfil	1h	20 €
	Salle des Courtils (vestiaire + salle)	3h	60 €
	Salle des Courtils (salle seule)	1h30	30 €
	Salle de la Loge (vestiaire + salle)	5h	100 €
	Salle de la Loge seule	2h15	50 €
	Vestiaires stade la Loge	0h45	15 €
	Salle de réunion 2 rue des Courtils	0h30	10 €
Saint-Hilaire-du-Bois	Salle de Loisirs seule	2h	40 €
	Salle de Loisirs + cuisine	3h	60 €
	Salle de Loisirs + cuisine + cantine	4h	80 €
	Cantine seule	1h30	30 €
	Complexe du Domino	4h	80 €
	Complexe du Domino + salle de gym	6h30	130 €

Le Voide	Salle de Loisirs	1h45	35 €
Nueil-sur-Layon	Salle Saint-Charles	1h30	30 €
	Salle des anciens	1h30	30 €
	Théâtre Saint Charles	1h30	30 €
	Salle annexe	2h	40 €
	Cantine	7h	140 €
	Salle de sport	2h	40 €
Les Cerqueux-Sous-Passavant	Salle du Petit Anjou	4h	80 €
	Terrain de sport	1h30	30 €
Trémont	Salle des Loisirs avec cuisine	7h	140 €
	Salle du patronage	1h30	30 €
	Salle des associations	1h30	30 €
La Fosse-de-Tigné	Salle des fêtes	2h30	50 €
	Petite salle annexe	0h45	15 €
Tancoigné	Salle des fêtes	2h	40 €
Tigné	Salle des fêtes	2h30	50 €
	Salle des anciens	1h30	30 €
	Foyer des jeunes	1h30	30 €

Il est précisé que toute heure de ménage supplémentaire effectuée par les services de la commune sera facturée 25 €/ heure. Il appartient à chaque association de respecter les lieux et matériels qu'elle utilise.

Concernant le matériel, la commune le met à disposition gratuitement aux associations de Lys-Haut-Layon.

Les associations devront néanmoins déposer une caution pour certains éléments de matériel.

Il appartient à chaque association de transporter le matériel et d'en assurer le montage : aucun chapiteau ne sera monté par les agents des Services Techniques.

S'il ne leur est pas possible de transporter le matériel, les associations pourront solliciter les Services Techniques en s'acquittant d'un « forfait transport » comme suit :

Matériel à disposition des associations	Qté	Caution	Coût du transport par les Services Techniques
Panneaux signalétiques de circulation ¹	1	200 €	21 €
Ganivelles (barrières)	150	200 €	21 € / 25 ganivelles
Groupe électrogène	1	1.000 €	21 € Présence d'un technicien de la commune obligatoire pour montage et démontage.
Armoire électrique et câbles	1	1.000 €	21 €
Chapiteaux parapluies (16 m ² - 4 x 4 m)	11	500 €	21 €
Chapiteau (barnum 72 m ² - 6 x 12 m) ²	1	600 €	21 €
Parquets - ancien	50 m ²	-	21 €
Parquets - neuf	30 m ²	200 €	21 €
Podium d'extérieur (70 m ² - 49 plaques de 1,20 x 1,20 m) ²	1	500 €	34 € / 15 m ²
Podium d'intérieur (60 m ² - 30 plaques de 1 x 2 m)	1	500 €	34 € / 15 m ²
Estrades (1,10 x 0,80 x 0,17 m)	11	-	21 €
Tapis de protection du sol (moquettes 1 x 2 m sur 4 charriots)	800 m ²	500 €	34 € / 200 m ²

Plaques Novopan (2 x 2 m)	50	200 €	21 € / 20 plaques
Madriers (6 m)	16	-	21 €
Grilles d'exposition	18	-	21 €
Panneaux d'exposition (moquettes)	32	-	21 €
Vitrines sur table	9	-	21 €
Tables à tréteaux	31	-	21 € / 10 tables
Chaises	440	-	21 € / 100 chaises
Bancs	30	-	21 €
Spots d'éclairage LED	8	500 €	21 €
Drapeaux & kakémonos Lys-Haut-Layon	3	-	21 €
Système de sonorisation	-	80 €	A demeure dans certaines salles
Vidéoprojecteur	-	500 €	A demeure dans certaines salles
Ecran	-	-	A demeure dans certaines salles

¹ Panneaux signalétiques de circulation	Qté
Danger - AK 14	5
Sens interdit - B1	8
Stationnement interdit - B6a1	8
Limitation 30 kms / h - B14	4
Priorité sens de circulation - C18	2
Priorité sens de circulation - B15	2
Déviation - KD 43	10
Route barrée - KC1	15

² L'accès à ce matériel sans assistance des Services Techniques ne pourra se faire que sous réserve d'une utilisation par des personnes ayant connaissance du mode de montage/démontage.

6) Dénomination de voies-Vihiers et Tigné

Le Conseil municipal est sollicité afin de procéder à des dénominations dans 3 zones :

- **Zone de la Loge :**

Une nouvelle rue est en cours d'aménagement dans la zone d'activités de la Loge à Vihiers. Elle reliera à terme la rue Simone VEIL à la rue Jacques DELORS. Il est proposé de la nommer «rue Louise WEISS (1893-1983)».

- **Opération le Clos du Lys :**

Dans le cadre de l'opération Le Clos du Lys à Vihiers, deux voies sont à dénommer. Il est proposé de nommer la voie qui reliera la rue de Whalley à la rue de l'Ancienne Gare « rue des Voyageurs » et l'impasse au sud de l'opération « impasse du Terminus ».

- **Secteur des Duranderies (Tigné) :**

Suite à un échange récent de parcelles au sein du secteur des Duranderies à Tigné, et en vue d'un dépôt d'un permis de construire par des particuliers, une rue est à dénommer au sein de cette zone. Il est proposé la dénomination « rue du Palet ».

Remarques et questions : Georges DALLOZ pose la question de savoir qui est Louise WEISS ? Il s'agit d'une journaliste, femme de lettres, féministe et femme politique française, notamment doyenne des députés au Parlement européen (1979-1983).

-Divers : Benoît PIERROIS propose une intervention du SLAL (SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS) pour venir présenter les missions du syndicats aux nouveaux élus. Cela pourrait se faire en début d'un prochain Conseil municipal au mois de juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dénominations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h00.

La prochaine séance du Conseil est fixée le jeudi 18 Mars 2021.